



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 30-20190705

**ZAE LES PALMIERS - ETUDE DE FAISABILITE POUR UN
PROGRAMME D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES – AVIS DE LA
CASUD SUR LA DEMANDE DE LA SEDRE (SOCIETE
D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION) A LA
REGION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEDER/SOUS
MESURE ITI**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS.

Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 30-20190705

ZAE LES PALMIERS - ETUDE DE FAISABILITE POUR UN PROGRAMME D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES – AVIS DE LA CASUD SUR LA DEMANDE DE LA SEDRE (SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION) A LA REGION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEDER/SOUS MESURE ITI

Le Président rappelle que par délibération en date du 22 mars 2019 affaire n° 42-20190322, la CASUD a confié à la SEDRE la construction d'un programme immobilier d'entreprises sur la zone d'activité « Les Palmiers » à Trois-Mares.

Ce programme fera l'objet d'aides de la part du FEDER dans le cadre du sous-programme ITI (Investissement Territoriaux Intégrés).

Dans ce cadre, la SEDRE a sollicité la Région Réunion pour le financement d'une étude de faisabilité pour la création d'une offre sur la ZAE Les Palmiers.

Ces études comprennent l'établissement d'un programme, d'une étude de capacité, la formalisation graphique sous forme d'esquisses, la mise en forme d'un document de pré-commercialisation.

Calendrier prévisionnel :

- . Démarrage études de faisabilité : mars 2019,
- . Durée : 4 mois.

Le montant total de l'étude est de 35 000 euros HT.

Le montant de la subvention sollicitée au FEDER/ITI est de 13 500 euros.

Par courrier en date du 23 avril 2019, la Région Réunion demande à la CASUD en tant qu'autorité urbaine, son avis sur cette demande de subvention.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- donner un avis favorable à la demande de subvention de la SEDRE auprès de la Région Réunion,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,


- **décide de donner un avis favorable à la demande de subvention de la SEDRE auprès de la Région Réunion,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

